

Image not found or type unknown



Redressement impôt sur frais réel

Par **TITI**, le **02/09/2009** à **21:48**

Bonjour
l'administration me fait un redressement fiscal sur à un ctrl sur frais réel
en effet ma justification de km effectués réellement est différente de 1000 km entre les km effectués (1000km sur 40000)
Elle me ramène donc directement au forfait 10 % alors que je souhaiterais que l'impôt recalcule le soit sur le réel effectué
n'est-ce pas possible, de plus dans son courrier l'inspectrice s'appuie sur une jurisprudence sans en citer le détail
cela respecte-t-il bien la procédure
merci de votre aide